

DELIBERATION N° 89/04-25 - TRAVAUX DE VIABILITE OPERATION SAREL/APPEL D'OFFRES

Monsieur KIELISZEK, Adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 Février 1989, le Conseil Municipal a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de viabilité de l'opération SAREL. Par ailleurs, l'acquisition du terrain d'emprise des voiries, objet de la délibération prévue pour un franc symbolique, est faite sur le chapitre 922-00-2100, programme 48/80 du budget 1989.

Conformément à cette décision, il convient de procéder à la consultation des entreprises. vu le montant prévisionnel des dépenses, la procédure d'appel d'offres doit être utilisée en respect des articles 295 - 307 du Code des marchés publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à l'appel d'offres,
- de fixer la composition du jury ainsi qu'il suit :

- . M. KIELISZEK
- . M. REINSTADLER
- . M. PAGOT
- . M. MEJEAN